

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de L'ARDECHE**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VOGUE
Séance du 27 mars 2017**

Nombres de membres

Afférents au Conseil

Municipal : 15

En exercice : 15

L'an deux mille dix-sept,
et le vingt-sept du mois de mars,
à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAURENT Geneviève.

Date de la convocation :

21/03/2017

Présents : Mmes LAURENT- DOMENGE - VIGNE – THIBON – GUILLEMIN – AUZAS - CHARRON
J. – Mrs ALAZARD - BELLANGER - ROBERT – ALBERTI - CHARRON D - TOURRE.

Date d'affichage :

21/03/2017

Excusés : Mme GUEVARA (procuration à Mme CHARRON J.) – Mme TOURETTE (procuration à
Mme GUILLEMIN.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Sandy DOMENGE

Dans un premier temps, le compte-rendu du Conseil municipal du 06 mars 2017, validé par le
secrétaire de séance, M. Dominique CHARRON, est approuvé par l'assemblée.

Mme Sandy DOMENGE a été désignée secrétaire de séance.

**D2017-03-02-01 : DELIBERATION PORTANT SUR LA DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AU SDEA POUR LA
RESTRUCTURATION DU BATIMENT COMMUNAL ABRITANT LES LOCAUX DE LA MAIRIE, DE L'AGENCE POSTALE
COMMUNALE ET DE L'OFFICE DE TOURISME.**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée le projet de mise en accessibilité du bâtiment abritant
les locaux de la Mairie, de l'Agence Postale Communale et de l'Office de Tourisme qui nécessite une restructuration
totale du bâtiment.

Aussi, dans le bien de mener à bien ce projet, Mme le Maire propose de confier la maîtrise
d'ouvrage au S.D.E.A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 14 voix pour et 1 abstention,
d'approuver l'exposé du Maire, **d'approuver** le projet de restructuration du bâtiment communal abritant les locaux
de la Mairie, de l'Agence Postale Communale et de l'Office de Tourisme, **de confier** la maîtrise d'ouvrage au Syndicat
Départemental d'Equipement de l'Ardèche et **d'autoriser** Mme le maire à signer tout document visant à mener à
bien cette affaire.

VOTE POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Mme GUEVARA)

D2017-03-02-02 : AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE VOLAMAU : CESSION DE TERRAIN.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'agrandissement de l'école VOLAMAU déjà
évoqué lors de précédentes réunions. Ce projet doit être réalisé sur une partie de la Place de Heyd au Quartier de la
Gare, actuellement propriété de la Commune de Vogüé.

Pour ce faire, la Commune de Vogüé doit procéder à la vente d'une partie du terrain
nécessaire pour cet aménagement et dont la superficie est approximativement de 800 m². La surface définitive sera
déterminée après l'établissement du document d'arpentage.

Comme il avait été précisé lors de différents échanges, Il est proposé la vente dudit terrain à 50 € le m² dont le coût total sera à la charge des communes membres du SIGRP de la manière suivante :

- 50 % à la charge de la Commune de Vogüé, partie déjà financé par la Commune en tant que propriétaire
- 30 % à la charge de la Commune de Saint-Maurice-d'Ardèche
- 20 % à la charge de la Commune de Lanas

Dans un premier temps, Mme le Maire demande l'autorisation de proposer cette transaction aux Communes de Saint-Maurice-d'Ardèche et Lanas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour et 1 voix contre, **de procéder** à la vente d'une partie de la Place de Heyd nécessaire à la réalisation de l'agrandissement de l'école VOLAMAU, **d'approuver** le prix de vente de 50 € le m² et **d'autoriser** Mme le Maire à effectuer les propositions susvisées aux Communes de Saint-Maurice-d'Ardèche et Lanas

VOTE POUR : 14 CONTRE : 1 (Mme GUEVARA) ABSTENTION : 0

D2017-03-02-03 : DELIBERATION PORTANT SUR L'OPERATION DE POSE DE REPERES DE CRUES ET DE PANNEAUX D'INFORMATION SUR LES INONDATIONS DU BASSIN VERSANT DE L'ARDECHE

Mme le Maire présente le projet de pose de repères de crues sur la Commune de Vogüé élaboré par les services du Syndicat Ardèche Claire. Ce projet fait suite aux nombreuses inondations survenues ces derniers temps afin d'informer les personnes sur les risques d'inondations.

Pour la Commune de Vogüé, il est proposé la pose de repères de crues sur plusieurs emplacements, à savoir sur le bâtiment de la Mairie, sur la pile du Pont Vert ainsi que sur l'ancien pont SNCF sur la Route des Falaises. Ces repères de crues sont constitués d'une plaque témoignant des hauteurs d'eaux atteintes lors de différentes crues connues, accompagnés d'un panneau d'information sur les inondations du bassin versant de l'Ardèche.

Mme le Maire présente à l'assemblée les deux possibilités pour la pose du repère de crues sur la Mairie : sur le mur de la Mairie à hauteur de la limite de la crue de 1890 ou au-dessus de l'emplacement des boîtes aux lettres. Mme le Maire propose le premier emplacement afin qu'il soit vu par les personnes en ne posant pas le panneau d'information.

Il est précisé, par la suite, que pour les emplacements sur le Pont Vert et sur le Viaduc, il appartient aux propriétaires concernés de donner leur accord, à savoir le Département de l'Ardèche et le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour et 1 abstention décide, **d'accepter** la pose des repères de crues et panneaux d'information listés ci-avant sur le territoire communal, sous réserve de l'obtention des autorisations du Conseil Départemental de l'Ardèche et du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche, **d'approuver** le modèle de convention « Repères de crues et panneaux d'information sur les inondations sur le bassin versant de l'Ardèche – Pose, entretien et communication » et **d'autoriser** le Maire à signer les conventions avec l'EPTB Ardèche Claire.

VOTE POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (Mme GUEVARA)

D2017-03-02-04 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GORGES DE L'ARDECHE : MISE EN PLACE DU PROJET DE VALORISATION, DE PROTECTION DU PATRIMOINE DOLMENIQUE SUR LA COMMUNE DE VOGUE

Mme le Maire rappelle à l'assemblée le projet de valorisation, de protection du patrimoine dolménique qui sera mis en place par les Communautés de Communes des Gorges de l'Ardèche, Beaume-Drobie et Pays des Vans.

Mme le Maire explique que l'association « Sauvons le Petit Patrimoine » est intéressée pour participer à ce projet qui comprend également un volet animation / fonctionnement qui intègre le poste de chargée de mission et le portage scientifique par la Cité de la Préhistoire d'Ornac.

Mme le Maire informe les membres du conseil Municipal que le coût restant à ce jour à la charge des Communes est de 4 € par habitant ; ce montant pourra être réévalué si de nouvelles communes s'associent à ce projet.

Par ailleurs, il est proposé de désigner M. Didier ROBERT, conseiller municipal et membre de l'association « Sauvons le Petit Patrimoine », délégué de la Commune auprès de la Communauté de Communes pour suivre ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et une abstention, **d'adhérer** au projet de valorisation et de protection du patrimoine dolménique au titre de l'année 2017, **de désigner** M. Didier ROBERT délégué de la Commune de Vogüé pour ce projet et **d'autoriser** Mme le Maire à signer la ou les convention(s) à venir afin de mener à bien ce projet.

VOTE POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (Mme GUEVARA)

D2017-03-02-05 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GORGES DE L'ARDECHE : APPROBATION DES MODIFICATIONS APORTEES AUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GORGES DE L'ARDECHE.

Mme le Maire expose que le Conseil Communautaire a approuvé la modification suivante apportée aux statuts de la Communauté de Communes :

Complément apporté au groupe des compétences optionnelles « Protection et mise en valeur de l'environnement » :

- Maîtrise physique de la fréquentation et restauration des milieux sur la commune de Lagorce au lieu-dit « Trou de la Lune »
- Valorisation du patrimoine bâti lié à la rivière Ibie

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré, **décide** d'approuver les modifications susvisées apportées aux statuts de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

VOTE POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D2017-03-02-06 : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ARDECHE : CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Vogüé adhère au contrat groupe « risques statutaires » qui garantit les risques financiers encourus à l'égard de son personnel en cas d'arrêt maladie ordinaire, longue durée, maternité-paternité-adoption...

Il est précisé que le contrat actuel arrive à échéance le 31 décembre 2017. Le Centre de Gestion propose aux collectivités la remise en concurrence dudit contrat.

Mme le Maire propose de confier au Centre de Gestion le lancement d'une nouvelle consultation pour un nouveau contrat d'une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** par 14 voix pour et 1 abstention, de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **agents affiliés à la CNRACL** : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité-paternité-adoption,

- **agents non affiliés à la CNRACL** : accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans, à effet du 01 janvier 2018
- régime du contrat : capitalisation

VOTE POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (Mme GUEVARA)

D2017-03-02-07 : ECLAIRAGE PUBLIC : CONVENTION M.O.T AVEC LE S.D.E 07 POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC AU QUARTIER BASTIDE

M. TOURRE rappelle à l'assemblée que suite à la demande des habitants du Quartier de Bastide, une demande d'extension du réseau d'éclairage public sur la Route de Sauveplantade a été adressée au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ardèche.

M. TOURRE présente à l'assemblée le projet réalisé par le SDE 07 portant sur l'installation de trois lampadaires pour un montant de 2 909.35 € H.T subventionné à hauteur de 50 %, soit 1 454.67 €.

Mme le Maire informe l'assemblée que les réseaux électriques de ce secteur ne sont pas encore enfouis et que cette extension sera donc réalisée en aérien. Par ailleurs, il est indiqué que cet aménagement va contribuer à sécuriser le quartier.

Pour ce faire, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de confier la maîtrise d'ouvrage temporaire de ces travaux au SDE 07 en concluant une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, **d'approuver** le projet d'extension du réseau d'éclairage public au Quartier Bastide pour un montant de 2 909.35 € H.T, **d'autoriser** Mme le Maire à signer la convention de maîtrise temporaire s'y rapportant avec le SDE 07, **de solliciter** une subvention auprès du SDE 07 à hauteur de 50 % du montant H.O.T des travaux et **d'autoriser** Mme le maire à signer tout document visant à mener à bien la présente délibération.

VOTE POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DIVERS :

- *Syndicat Ardèche Claire*

Mme le Maire donne lecture à l'assemblée du mail en réponse à la demande de Mme GUEVARA concernant l'entretien des berges de l'Ardèche, et plus particulièrement sous le Viaduc à proximité de l'ancienne station d'épuration.

Il est indiqué que la coupe des arbres à cet endroit est déconseillée pour éviter les trop nombreux rejets par la suite et qu'il est préférable de conserver la végétation pour maintenir un corridor écologique étant donné la faible quantité de végétation sur la zone de baignade.

Le conseil municipal est d'avis de nettoyer les déchets verts issus des crues automnales et hivernales avant la saison estivale.

Dans le but d'informer les habitants, il est décidé d'afficher le mail sur le panneau d'affichage de la Mairie.

- *Vie associative*

Réception des Heydois à Vogüé les 07, 08, 09 et 10 avril 2017, au programme, de nombreuses activités ainsi qu'un repas le samedi 08 avril 2017 à 19 h 00 à la salle des fêtes, les inscriptions sont encore possibles auprès de Mme BOUCAULT ou de Mme CHARRON J.

- Elections présidentielles des 23 avril et 07 mai 2017

Il est proposé à l'assemblée de préparer le tour de rôle pour la tenue du bureau de vote lors de ces deux tours. Un tableau sera transmis à chaque conseiller afin qu'ils puissent choisir leurs horaires de présence.

- Les travaux sur la Commune

M. ALAZARD, responsable des travaux, dresse le bilan des travaux réalisés ou en cours effectués par les agents communaux : la mise en place d'un grillage de sécurité aux abords du pont de la Montée des Carriers, la réalisation d'une bordure au bord de la RD 579 au droit de Med In Art, la peinture du couloir et de la montée d'escalier du local des associations.

Mme VIGNE est en charge du projet de fleurissement de la bordure.

L'entreprise BENCARDINO effectue en ce moment la mise en accessibilité de l'entrée des WC pour personnes à mobilité réduite au Quartier de la Gare.

Les travaux pour l'installation du distributeur de billets au Quartier Brugière ont débuté pour une mise en service effective à la fin du mois d'avril 2017.

- Site INTERNET

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous avons dû changer de prestataire de service pour la création de notre Site. C'est l'entreprise « Guillaume & Laurie » de Vogüé qui a en charge la confection du site qui est actuellement en cours d'élaboration.

- Nuisances

Les membres du Conseil Municipal domiciliés au Quartier Bastide signalent des nuisances sonores liées à l'exercice d'activités motorisées par des jeunes sur un terrain situé proche d'habitations. Il est également précisé que des aménagements ont été réalisés au Quartier Saint-Vionein par ces personnes : installation de caravanes...

Il est demandé aux conseillers concernés de prendre des photos afin que des démarches soient engagées pour mettre un terme à ces agissements.

- Vigilance crues

Deux nouveaux responsables sont désignés pour la mise en place de la chaîne sur le Voie sur Berges en périodes d'alerte météo orange ou de fortes crues : Mme VIGNE Marie-Agnès et M. ROBERT Didier

La séance est levée à 21 h 20